

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Ile de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39-41 rue de Chateaudun,
 Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile-de-France Mobilités - M. Bruno ZERINI - Finance, Achats,
 Contrats, service Pilotage Contractuel, PARIS, F, Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : dsp@iledefrance-mobilites.fr,
 Code NUTS : FR1

Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Agence/office national(e) ou fédéral(e)

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Transport

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant la CA du pays de Fontainebleau, la CC Moret Seine et Loing ainsi que le sud de la CC Brie des Rivières et Châteaux

Numéro de référence : DSP-2021-007

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : L'objet de la concession consiste en l'exploitation des lignes de bus desservant la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret-Seine et Loing, ainsi que le Sud de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, selon les modalités définies par le contrat, et comportera 38 lignes de bus et des services de Transport à la demande (TAD) représentant environ 2 700 000 de KCC en 2020. La concession comporte la réalisation d'un nouveau centre opérationnel bus sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du code de la commande publique. Des travaux d'entretien et de maintenance des centres opérationnels bus et du matériel roulant sont confiés.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 80 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché : Valeur hors TVA 89 890 000 euros

ou Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000 - Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR102

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Le contrat précise les missions et obligations des parties. Le délégataire disposera d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le délégataire, assumera les missions suivantes :
 — la gestion courante du service; — le respect des engagements sur l'offre de service définie par Île-de-France mobilités;
 — la tenue de la comptabilité analytique et des statistiques d'usage; — les études de développement d'offre, d'évolution des itinéraires et d'optimisation des moyens; — l'information de la clientèle sur le service au travers de tout moyen de communication qu'il jugera opportun; — la gestion commerciale du service; — le délégataire a la possibilité de recourir à la sousconcession et à la sous-traitance dans les conditions définies par le contrat; — l'entretien et la maintenance des centres opérationnels bus et/ou des véhicules mis à disposition par Île-de-France mobilités; — la réalisation d'un centre opérationnel bus sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

- Critères : 1. Valeur économique et financière de l'offre
 2. Qualité technique du projet d'exploitation
 3. Prise en compte des préoccupations en matière de responsabilité sociétale des entreprises
 4. Qualité de service et expérience voyageur
 5. Qualité technique des projets d'infrastructures

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La durée indiquée est une durée maximale, composée d'une durée de cinq ans ferme. La valeur estimée de la concession tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 15 % de KCC supplémentaires pour les développements d'offre.

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 070-179578 du 12/04/2021

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant la CA du pays de Fontainebleau, la CC Moret Seine et Loing ainsi que le Sud de la CC Brie des Rivières et Châteaux

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution : La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 10 octobre 2022

V.2.2) Informations sur les offres : * Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire : Transdev SA, Numéro national d'identification : 54210437700735, 3, allée de Grenelle - Immeuble Crystal, 92130, Issy-les-Moulineaux, F, Code NUTS : FR105

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 80 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 89 890 000 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

La valeur estimée de la concession tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 15 % de KCC supplémentaires pour les développements d'offre.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F,

Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité délégante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code de justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : le 14 décembre 2022